

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU RESEAU DES RESPONSABLES TECHNIQUES

2005



1 bis Chemin de Clères
76130 Mont-Saint-Aignan
02 35 70 05 30
www.odianormandie.com

SOMMAIRE

Compte rendu de la réunion du 28 février 2005

Au Centre Chorégraphique National du Havre

Personnes présentes :
Angélina MURRAY
Patricia GOUTTE
Rodolphe DEVAURE
Gilbert LOLIVIER
Pierre STRUILLOU
Nicolas NACRY
Rémi ROSE
Olivier STRAUMANN
Etienne BISSON
Nicolas BRIA

Personnes excusées :
Christophe BAUDIN
Alexis BAUDOIN
Sandrine BOTTE
Eric CAPET
Xavier DELESTRE
Olivier DELUEN
Olivier DESJARDINS
Yves DURIEU
Pierre HAMON
Stephane HERZER
Yannick HESLING
Jean-Marie HURE
Eric LAMY
Nicolas PLACIER
Bruno REGNIER
Claude ROBERGE
Manuel ROCHE
Jean-René TREVILLY

I. C. C. N. du Havre



Le bâtiment vu de la rue
Source : http://www.ccnhhn-robbe.com/

Le Centre Chorégraphique du Havre Haute-Normandie, dirigé par l'artiste chorégraphe Hervé Robbe, représente l'un des 19 centres chorégraphiques de France. Outre la création et la production des spectacles d'Hervé Robbe, le Centre permet également chaque année à quatre équipes artistiques de venir travailler dans le cadre de résidences. Le lieu où est installé le C. C. N. contrairement à ce que l'on pourrait pensé, n'est pas situé au centre de la ville mais dans un quartier populaire à la sortie de la ville. Le bâtiment est en fait un ancien entrepôt en briques des magasins généraux qui a été réhabilité en 1997.

Aujourd'hui, le bâtiment comprend un plateau de création de 315 m² et un studio de répétition de 116 m². La présence d'un gradin modulable face au plateau de création offre la possibilité de proposer au public professionnel et au grand public quelques manifestations artistiques, spectacles et autres expositions.



Le studio de répétition du C. C. N. du Havre
Source : http://www.ccnhhn-robbe.com/

Une particularité du centre par rapport aux autres centres chorégraphiques nationaux réside dans la présence d'un équipement image qui permet d'expérimenter la présence de la vidéo dans les créations d'Hervé Robbe.
Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à venir jeter un œil sur le site internet du C. C. N. du Havre : http://www.ccnhhn-robbe.com

II. La vie du réseau

➢ Le réseau en Basse-Normandie :

Ce lundi 28 février, nous étions 10 personnes présentes autour de la table située dans le studio de répétition du C. C. N. du Havre.
Parmi nous, Patricia Goutte, du réseau de responsables de Basse-Normandie, a bien voulu faire le chemin de Granville jusqu'au Havre afin de voir comment vivait notre réseau haut-normand et nous tenir informés de la vie du réseau de responsables techniques bas-normands.
La première réunion du réseau Basse-Normandie a eu lieu le 23 novembre 2004[1] et a réuni 9 personnes. Malheureusement, depuis, Patricia n'a eu aucun retour de la part des personnes intéressées. Ce cas de figure est sommes toute fréquent. Il faut le temps que ce type de réunion entre dans les habitudes des techniciens, que le besoin d'échanger se formalise. Le réseau haut-normand ne s'est pas monté du jour au lendemain et Gilbert Lolivier de rappeler que les premières réunions du réseau haut-normand ne rassemblaient pas toujours foule de personnes. Le réseau haut-normand encourage Patricia à persévérer dans son action et lui renouvelle son soutien. Dès qu'une date sera fixée par le réseau BN, le réseau HN fera tout son possible pour qu'un de ses membres soit présent.

Depuis, Etienne est allé à la 2° réunion du Réseau Bas Normand qui a eu lieu à Caen, le 15 avril et qui a regroupé 15 personnes. On peut noter que de nombreux sujet de discussion et de débat sont similaires d'un réseau à l'autre.

---

[1] *Cf. Compte-rendu réunion du 6 décembre 2004*

- **Un nouveau venu dans le Réseau de Responsables Techniques de Haute-Normandie :**

Autre personne présente, Olivier Straumann, nouveau régisseur général de la salle Le Passage de Fécamp. Originaire de l'Est de la France, Olivier a occupé pendant plusieurs années le poste de formateur au sein de l'Institut Supérieur des Techniques du Spectacle - I. S. T. S. à Avignon. Désireux de revenir à la création, Olivier a choisi de nous rejoindre en Haute-Normandie en prenant la direction technique de la Compagnie Bagages de Sable. Malgré certaines limites imposées par le lieu (plateau 8X8, absence de dégagement technique,...), Olivier est heureux d'intégrer cette équipe qui lui propose un réel projet et de sérieuses ambitions.
Olivier en profite pour nous donner quelques informations relatives à la vie fécampoise et notamment l'achat par la ville de Fécamp d'une surface de 15Ha sur la zone de la pêcherie, côté gare SNCF. Cette acquisition aurait été faite en prévision de la futur salle de spectacle qui pourrait voir le jour en 2007. Une affaire à suivre ....
L'autre information qu'Olivier nous transmet concerne l'existence d'un site internet qu'il a créé avec un de ses amis : www.partirentournee.com
Ce site a été créé suivant le principe du forum. L'idée étant de permettre aux professionnels du spectacle qui partent souvent en tournée d'échanger des informations pratiques telles que : qualité des restaurants et des hôtels, caractéristiques de certaines sociétés de location de véhicules,... Pour cela il suffit de s'inscrire gratuitement au forum (pseudo + adresse email) puis d'aller ce connecter à : www.partientournee.com/ecrire/

- **Passage de la commission de sécurité : de nombreux avis défavorables en Haute-Normandie :**

Nous sommes étonnés de voir que parmi les personnes présentent autour de la table, nombreuses sont celles qui nous informent que le récent passage de la commission de sécurité dans leurs locaux s'est soldé par un avis défavorable.
En effet, 6 des personnes présentes ont reçu cet avis dans les mois qui précédent :

Théâtre de l'Eclat – Pont-Audemer,
Théâtre Duchamp-Villon – Rouen,
Centre culturel Marc Sangnier – Mont Saint Aignan,
Maison de l'Université – Mont Saint Aignan,
Papa's Production – Le Havre
C. C. N. – Le Havre

Coïncidence ou bien résultat d'un durcissement des contrôles des commissions de sécurité ?
Nous invitons les autres structures ayant connu le même sort avec leur commission de sécurité à tenir informée l'U. R. T. afin de faire un état de la situation.

III. Les stages mis en place par l'U. R. T.

a Les ateliers d'échanges et de découverte :

Atelier soudure :

Cet atelier est le fruit de la collaboration entre Les Plastiqueurs, le Réseau de Responsables Techniques et l'Unité de Ressources Techniques de l'ODIA Normandie.
Le but de cet atelier est de découvrir la technique de la soudure à l'arc en permettant à chacun de réaliser des exercices pratiques (d'où l'importance de créer un petit groupe de travail). Il s'agit d'acquérir les premiers réflexes et les connaissances indispensables pour pouvoir continuer individuellement à se former et à utiliser cette technique souvent fort

utile dans nos métiers (construction de décor, aménagement de locaux, fabrication d'accessoires, …).
Initialement prévu le 21 mars 2005, cet atelier a été **reporté au 2 mai 2005**.

Finalement, cet atelier s'est bien passé, nous étions 11 personnes. Merci aux plastiqueurs et notamment à Jacques, le formateur pour cette bonne journée.

Pour des questions pratiques, il a du avoir lieu à l'atelier 231. Merci à eux, d'avoir pu permettre au pied levé, la tenue de cette journée.

Atelier « inspection du travail » :

Longtemps avancé par l'U. R. T., cet atelier devrait bien pouvoir avoir lieu, mais dans quel délai ?

Suite aux discussions au sein de la C. O. R. E. P. S. de Haute Normandie (Conférence Régionale des professions du Spectacle, mise en place, par le Ministère, dans chaque région), il est évident qu'un besoin d'information sur ces questions de droit du travail existe dans tout le secteur.

L'ODIA Normandie a donc choisi de faire de ce projet d'atelier une journée d'information et d'échanges ouverte à un plus large public (techniciens du spectacle, équipes administratives, directeurs artistiques, ...). Dans les semaines qui viennent, l'URT va donc prendre contact avec la Drac et la D.R.T.E.F.P de Haute-Normandie afin de trouver un terrain d'entente sur les modalités d'organisation de cette journée.

A ce propos, l'U.R.T. a appris récemment que l'inspection du travail va nommer, dans les mois à venir, deux personnes de ses services comme référents spécialisés dans les métiers du spectacle. Pourquoi ne pas faire en sorte que ces deux personnes soient présentes lors de cet atelier ?

Nous vous transmettrons dés que possible le contact de ces 2 inspecteurs du travail afin que chacun puisse les interroger directement.

- **Les formations :**

Stages « Evacuation du public » et « Manipulation d'extincteurs » :

En ce qui concerne ces deux stages qui peuvent aisément tenir en une journée, Olivier Straumann nous apprend que la compagnie « Bagages de Sable » (Fécamp) serait intéressée pour mettre en place cette formation dans les locaux du Passage, en intra entreprise, donc pour ses salariés.

De même, Rodolphe Devaure nous informe que le C. C. N. du Havre avait également pris contact avec TMI Formation pour mettre en place le même type de formation en intra entreprise. Rodolphe doit, à ce sujet, reprendre contact avec Sébastien Billaux de TMI Formation.

Gilbert Lolivier serait d'accord pour mettre en place ce type d'atelier dans ces locaux mais comme ils dépendent de la municipalité, il est obligatoire que cette formation soit proposée par le CNFPT. Dans le cas contraire, la Mairie n'interviendra pas financièrement.

Pierre Struillou fait remarquer qu'il serait peut-être intéressant de voir comment on peut, dans une structure, mettre en place soi-même des exercices d'évacuation du public.

Donc, en dehors des projets de stage interne à chaque entreprise, nous avons décidé d'organiser un stage « évacuation & manipulation d'extincteur » le 9 juin 2005 au Rive Gauche de Saint Etienne du Rouvray. Cette session sera plus destinée à répondre à la question : Comment organiser les exercices d'évacuation dans son entreprise, en utilisant le Rive Gauche comme exemple ?

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec l'U. R. T.
Tel : 02 35 70 05 30 - nbria@odianormandie.com – ebisson@odianormandie.com

Les autres stages:

L'U. R. T. prévoit comme tous les ans d'organiser différents stages dans les domaines suivants. Nous vous invitons à consulter le catalogue qui vous a été envoyé courant avril. Vous retrouvez cette liste à la page URT du site de l'ODIA.

Dans ce calendrier, il est à noter que le stage « conception d'installations électriques provisoires » initialement prévu en avril 2005, a été reporté en septembre. En effet, il n'y avait pas assez de candidat pour rentabiliser cette session d'avril.

Il faut noter, qu'à ce jour, les inscriptions aux stages ne se bousculent pas, si on veut qu'ils existent, c'est en ce moment que les inscriptions doivent se faire. Merci de voir vos besoins et d'inciter les techniciens sous le régime de l'intermittence à s'inscrire au plus vite.

IV. Les concours de la fonction publique : comment ça marche ?

Le recrutement dans la fonction publique se fait presque exclusivement par concours.

Les emplois et donc les concours sont classés en trois catégories :

- **Concours de catégorie A**
  Ouverts aux titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (licence ou maîtrise en général). Ces concours débouchent sur des postes à responsabilité, dont la fonction relève de la direction, de l'encadrement de personnel et de la conception.

- **Concours de catégorie B**
  Ouverts aux détenteurs du baccalauréat et parfois d'un diplôme professionnel post bac (BTS, diplôme d'Etat d'infirmier, DUT...).
  Ces concours conduisent à des postes de rédaction et d'application de réglementations, de directives...

- **Concours de catégorie C**
  Pas de conditions de diplômes, excepté certains concours.

Pour chaque catégorie, un concours peut être passé en interne, en externe ou en 3° voie.

Interne : seulement ouvert aux personnes ayant une certaine ancienneté dans la fonction publique.
Par exemple, en ce qui concerne le concours d'agent technique (catégorie C), il faut 1 an d'ancienneté en emploi technique dans la fonction publique. Plus on monte en « grade » dans le type de concours, plus le temps d'ancienneté devra être long.

Externe : Ouvert aux jeunes diplômés et aux personnes du secteur privé.

Dans ce cas de figure, les modalités d'inscription sont souvent des prescriptions de diplôme. Par exemple, toujours pour le concours d'agent technique, il faut détenir au moins un diplôme de niveau V dans une discipline proche des options du concours (CAP électricien, ...).
Le concours d'agent qualifié n'est ouvert qu'aux personnes titulaires de deux diplômes de niveau V.

3° voix : est ouvert aux personnes justifiant de l'exercice, pendant un certain temps de l'exercice d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats d'élus dans une collectivité ou d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'associations.

Dans chaque catégorie de concours, il existe des options qui déterminent le corps de métier auquel prétend le candidat. En ce qui concerne la technique du spectacle vivant, il existe à l'heure actuelle deux catégories :

Catégorie B : Technicien supérieur territorial avec une seule option :
- ➲ Métiers du spectacle.

Catégorie C : Agent technique ou agent technique qualifié avec, à chaque fois, trois options :
- ➲ Agent polyvalent du spectacle,
- ➲ Assistant son,
- ➲ Eclairagiste.

Seul le concours d'agent de maîtrise ne dispose pas d'options car il donne accès à des postes d'encadrement. Ce concours privilégie les connaissances en sécurité, en hygiène et surtout en encadrement du personnel.

Petit récapitulatif pour la catégorie C :

Intitulé	Accession		options
	Externe	interne	
Agent Technique	Titulaire d'un diplôme de niveau V (CAP, BEP) dans une discipline proche des options du concours	Personne ayant 1 an d'ancienneté en emploi technique dans la fonction publique (contrat de droit public)	Agent polyvalent du spectacle,
			Assistant son,
			Eclairagiste,
Agent Technique Qualifié	Titulaire de 2 diplômes de niveau V (CAP + BEP) dans une discipline proche des options du concours	personnes ayant 3 années d'ancienneté en emploi technique dans la fonction publique (contrat de droit public)	Agent polyvalent du spectacle,
			Assistant son,
			Eclairagiste,
Agent de Maîtrise	Titulaire de 2 diplômes de niveau V (CAP + BEP) mais dans n'importe qu'elle discipline	personnes ayant 3 années d'ancienneté en emploi technique dans la fonction publique (contrat de droit public)	Pas d'options

Pour plus de renseignement, nous vous conseillons de prendre contact avec le Centre de gestion de votre département : CdG76 :

Tél. : 02 35 59 41 69
mailto:concours@cdg76.fr
http://www.cdg76.fr/concours4.htm

CdG27 :
Tél. : 02 32 39 23 99
http://www.cdg27.fr/default.asp?file=pg23-1_fr

V. La vie en région Haute-Normandie :

b Rapport de M. Bernard Faivre d'Arcier :

En 2004, Les administrations territoriales de Haute-Normandie ont demandé à Monsieur Bernard Faivre d'Arcier d'opérer à un diagnostic sur la situation de l'offre culturelle de notre région et de proposer des solutions qui permettraient l'émergence d'une grande politique culturelle en Haute-Normandie.
Après une année de rencontres, d'écoute et d'analyse, Monsieur Bernard Faivre d'Arcier a rendu public les conclusions de son « étude » le jeudi 3 mars 2005 au Conseil Régional de Haute-Normandie en présence de Mme. Valérie Fourneyron (CR HN), de M. Yves Merle (CG76), de M. Francis Courel (CG27).

Ce qu'il faut retenir et que l'on avait déjà noté grâce à la lecture des quotidiens locaux, Bernard Faivre d'Arcier propose une refonte complète des festivals existants actuellement sur notre région en ne créant que deux temps forts :

- ⇨ Transformation d'"Octobre en Normandie" et « Théâtre en Région » en "Automne en Normandie". Ce festival touchera désormais les deux départements hauts normands et proposera une offre artistique pluridisciplinaire.
- ⇨ La création d "Eté en Normandie", qui fédèrera les initiatives locales sur de multiples sites hauts normands pendant l'été.

Comment tout ceci va-t-il se mettre en place ? Affaire à suivre …

➢ Augmentation du nombre d'accidents sur la région ?

L'U.R.T., lors d'échanges divers, a noté plusieurs cas d'accidents dans le monde du spectacle sur la région Haute-Normandie.
Ce fait relance le débat sur les modalités d'équipement de son personnel technique en Equipement de Protection Individuel.
À ce propos, Patricia Goutte informe que sa structure, l'Archipel, vient de fournir à l'ensemble de ses techniciens leur propre EPI et a investi dans un EPI supplémentaire pour le personnel intermittent.

Petits rappels sur les EPI :

Selon les articles L 233 et R 233 du code du travail :

- ➲ Les équipements de protection individuelle doivent toujours être approprié aux risques encourus par le salarié,

- ➲ Le port et l'utilisation d'un EPI sont une obligation pour le salarié,

- ➲ L'EPI doit être maintenu en parfait état de conformité à la fois par l'employeur et par le salarié,

- ➲ L'entretien et le maintien dans un état d'hygiène irréprochable des EPI sont à la charge de l'employeur,

- ➲ La fourniture des EPI est à la charge des employeurs...

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter les sources suivantes :

⇨ La sécurité de l'individu au travail. Métayer Yann. Editeur : ASDEC, Mémento n° 4.

⇨ Le site de l'Institut National de Recherche et de Sécurité qui propose de nombreux dossiers sur la sécurité notamment sur les EPI : http://www.inrs.fr/

Et pour ceux et celles qui ont envie de se procurer le texte législatif, nous vous conseillons de jeter un œil sur le site suivant : www.legifrance.org (rubrique *Droit Français* – sous rubrique *les codes* – puis *code du travail*)

Bien entendu, l'U.R.T. reste à votre disposition.

A bientôt, à la prochaine réunion, le lundi 30 mai, au Rive Gauche.

VI. Documentation :

Voilà, pour finir, la liste des documents préparés pour cette réunion et donc disponibles sur simple demande :

- ☛ Intermittence du spectacle, de l'audiovisuel : nouvelle circulaire d'application – *in La lettre de l'entreprise culturelle n°149*

- ☛ Travail de nuit dans les secteurs du spectacle vivant et des médias – *in La lettre de l'entreprise culturelle n°149*

- ☛ Chèque disques et chèques culture : cotisations sociales – *in jurisculture n°71*

- ☛ Emplois tremplins : rebondir pour mieux réussir – *in newsletter du département de la Seine-Maritime au 23/02/2005*

- ☛ Journée nationale de l'audition – *lettre d'information de la Mutualité Française*

- ☛ Présomption de salariat des artistes du spectacle – *in www.cagec.com – Réponses des Ministres aux questions des Sénateurs et Députés. – Assemblée Nationale le 10 Août 2004*

- ☛ Le régime des intermittents du spectacle : les règles applicables en 2005 – *Fiche info du CNT parue dans l'AS n°139*

- ☛ Travail de nuit, temps de trajet : la particularité des activités culturelles enfin prise en compte – *in La Lettre de Nodula n°144*

- ☛ Visites médicales obligatoires – *in La lettre de l'entreprise culturelle n°147*

- ☛ Equipements de travail utilisés pour le travail en hauteur – *in Travail & sécurité janvier 2005*

- ☛ Formation à la sécurité dans les salles de spectacles : les modalités d'agrément et le contenu de formations sont reprécisés – *in jurisculture n°69*

- ☛ Intermittents : ce qui change en 2005 – *in jurisculture n°70*

- ☛ Profession du spectacle : le « fonds transitoire », mode d'emploi – *in La lettre d'information du Ministère de la Culture et de la Communication, janvier 2005*

- ☛ Le transport manuel de charges – *fiche pratique AMSN*

- ☛ Proposition de loi relative à la pérennisation du régime d'assurance-chômage des professions du spectacle, de l'audiovisuel et du cinéma dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle – *Document présente par les parlementaires membres du comité de suivi de la réforme du régime d'assurance-chômage des professions du spectacle, de l'audiovisuel et du cinéma.*

- ☛ Guichets fermés neuf mois à l'Opéra – *in Paris Normandie du 17 janvier 2005*

☛ Chèques vacances : revalorisation du plafond de ressources – *in juris association n°312*

- ☛ Tickets restaurants : relèvement de la part employeur – *in juris association n°312*

- ☛ Apprentissage : trois nouvelles mesures d'ordre social – *in juris association n°312*

Compte rendu de la réunion du 3 mai 2005

au centre National du Théâtre.

La rencontre a eu lieu à Paris, le Mardi 3 mai 2005, au centre National du Théâtre.

Ce compte rendu a été rédigé par Yorgös TAMBAKTIS.

Nous remercions chaleureusement les 13 collègues présents (Voir la liste en dernière page).

25 autres s'étaient excusés pour leur absence, d'autres !!!!!!!!

Début de la réunion à 11H.

Liste des présents
BAUDOIN Alexis
BISSON Etienne
BRIA Nicolas
DEMANS Raoul
FAVIER Yves
GUEZENNEC Serge
HERZER Stéphane
JACQUEMETMartia
MONTHEIL Jean-Louis
NOUGARET Jacques
SCRIVE Simon
TAMBAKTIS Yorgös
VISSUZAINE Eric

Liste des excusés
AUBIN Hervé
BEREG Sylvain
BILLAUX Sébastien
BOISSET Jacques
BONVALLET Dominique
DELESTRE Xavier
DEVAURE Rodolphe
DURIEU Yves
GOUTTE Patricia
HAMON Pierre
HURTEBIZE Dominique
JANVIER Stéphane
LEFEBVRE Félix
LOLIVIER Gilbert
LUC Serge
MAUCHIEN Pierre
MONIER Jean-Jacques
MURRAY Angélina
NOEL Claude
REGNIER Bruno
RETORE Gilles
STRUILLOU Pierre
TISSOT Marc
TITELEIN Yann
VASSEUR Régis

Détermination précise de l’intitulé de la réunion :

Après un long débat qui n’était pas le premier chaque mot ayant son importance surtout pour nous français, pays des ergoteurs. Nous sommes arrivés à un consensus ;

« Rencontre Nationale de Responsable Technique du Spectacle Vivant »

Autres associations :

Il a été évoqué l’association loi 1901 OFTSV (Organisation Française des Techniciens du Spectacle Vivant) qui fait partie au niveau internationale de l’OISTAT (Organisation Internationale des Scénographes, techniciens et architectes de Théâtre) groupement d’association au niveau internationale lié au spectacle. Les membres ou anciens membres ont raconté ce qu’ils savaient de la vie de l’association. Certains pensent qu’il serait intéressant d’en savoir un peu plus. Merci aux gens encore en lien avec l’OFTSV de relayer cette demande.

Liste de courriel des responsables techniques :

L’utilisation abusive de la liste d’adresse des responsables techniques et notamment pour des pratiques commerciales de la liste des responsables techniques est à traquer par tous et il faut donc apprendre a utiliser Internet à bon escient. Les mails doivent être envoyés, le plus possible en utilisant le CCI, afin de masquer les adresses.

FORUM :

Un autre moyen de communiquer ou d’obtenir des infos précises est d’utiliser le forum déjà existant **www.dts01.fr**
Evidemment la réponse n’arrive pas directement à la personne qui pose la question, mais par contre il est possible de voir toutes les réponses apportées et il existe une mémoire des questions et des réponses …
Attention, le site Web associé à ce forum n’est pas actif.

Modification de la liste d’adresse :

Il est souhaité que la liste transmise à chacun avec les adresses soit complétée par une nouvelle colonne qui servirait à faire apparaître le réseau, le groupe de rattachement de chacun, quand il existe. Il faudra donc que chacun donne cette information à Jean-Jacques Monier pour qu’il puisse mettre à jour la liste.

Quant est il de la région sud-est :

Jean-louis Montheil sous sa casquette de directeur technique et jacques Nogaret directeur technique du Groupe F, nous rapporte l'émergence « ***lente*** » d'un groupement qui partirait d'Avignon jusqu'à Marseille, en passant par Aix en direction de Nice… On souhaite tous que cela se mette ne place.

Tampon et registre de sécurité :

Martial Jacquemet Directeur Technique sur Lyon nous parle de sa dernière visite de sécurité :
« Il lui manquait le tampon sur la signature de la personne ayant assuré la vérification. »
Internet a joué son rôle car il a eu plus de 30 réponses. D' où émerge ; qu'une signature représente un individu qui s'engage à titre personnel et le tampon identifie l'entreprise et engage donc la responsabilité de celle-ci au titre pénal.
Il faut ajouter que certain service technique de municipalité ayant du mal a remettre les copies des procès verbaux de vérifications aux utilisateurs, le jour de la commission de sécurité le registre de sécurité risque d'être incomplet. Il faut donc réclamer ces documents pour pouvoir les joindre au dossier de sécurité.

SYNDEAC :

« Il semblerait que le syndeac est missionné Monsieur Pierre Cousot pour des avis sur le métier de directeur technique, nous espérons qu'il sera présent aux prochaines réunions. »
INFORMATION A VERIFIER.

Accords de branches :

Les accords de branches pour les formations et leurs validations dans les secteurs techniques du spectacle vivant sont encore en pleins travaux.

Prochaine rencontre :

Il a été décidé que la prochaine rencontre nationale aura lieu à Paris le Mercredi 3 ami 2006, le lieu reste à déterminer.
Il y aura 2 réunions préparatoires à l'occasion des JSTE, (29 et 30 novembre 2005 à Paris) et pour le SIEL (du 1é au 15 février 2006).

Union des scénographes et ministère :

Il est abordé le document émanant de l'union des scénographes sur les modifications en cour par le ministère de la culture et de l'intérieur sur l'arrêté du 25 juin 1980 touchant le **type L.**

Dans l'extrait il est question de rideau de fer, de double accrochage obligatoire etc…
A ce jour il y a 52 articles sur 89 de modifiés. Le rapport final sera validé avant fin 2005.
Nous apprenons que Régis Vasseur sera un pont entre l'UDS et nous, accompagné peut-être par Laurent Copeaux et Etienne Bisson, par contre pour l'instant rien en direction de l'état.
AFFAIRE IMPORTANTE DONC À SUIVRE PAR TOUS.

CADRE 2 ou 3 :

Quand est il de la volonté affirmé ou non de certain directeur de salle de faire passer leur directeur technique de cadre 3 à cadre 2 dans la convention collective SYNDEAC. Quand est il des salaires et des congés compensatoires ? La définition des tâches est-elle parfaitement définie ? Qui est vraiment gagnant dans cette transformation ?

Le fait que cette pratique puisse exister à sembler étonner quelques personnes présentes. En effet, elles constatent souvent plutôt un phénomène inverse. En effet, dans beaucoup d'endroit, on constate plutôt que la direction de l'entreprise donne des charges de travail et des responsabilités bien supérieur au cadre statutaire du technicien embauché.

Donc, on se demandait en effet ce qui pouvait motiver ce souhait de faire passer certains Directeur Technique en cadre 3 …

EN VRAC : Dans la journée il a été aussi question :

De formation en général,
De formation à la sécurité incendie des personnels,
De la validation des acquis de l'expérience : la VAE
Des réflexions internes des instituts de formation,
D'une idée de rencontre entre tous les partenaires en Avignon sur le thème notamment de la modification de la réglementation sur le type L
D'augmenter et d'affiner la communication des responsables techniques,

Et pleins d'autres choses ….

Après 17 h le CNT fermant, nous avons continué au cani du coin.

Yorgös TAMBAKTIS
regietechnique.eac@wanadoo.fr
Mobile 06 08 82 39 85
Tel. 04 72 14 63 45
Fax. 04 78 41 07 99

Compte Rendu de la réunion
du 30 mai 2005

A la Salle Le Rive Gauche de Saint Etienne du Rouvray

Personnes présentes :

Alexis BAUDOIN
Alain BLANQUET
Patrick DELACROIX
Xavier DELESTRE
Yves DURIEUX
Patricia GOUTTE
Romain GRENIER
Pierre HAMON
Frédéric PICKERING
Nicolas PLACIER
Bruno REGNIER
Claude ROBERGE
Dominique SELLIER
Olivier STRAUMANN
Pierre STRUILLOU
Jean-René TREVILLY
Etienne BISSON
Nicolas BRIA

Personnes excusées :

David BONDELLE
Christophe BAUDIN
Didier BOULLAND
Rodolphe DEVAURE
Gilles ETIENNE
Stéphane HERZER
Pascal LAMBREQ
Gilbert LOLIVIER
Nicolas NACRY
Thierry PALIER
Manuel ROCHE
Rémi ROSE
Angélina MURRAY
Vincent MARIE

I. La vie du réseau

➲ L'Attestation Employeur Mensuel - AEM :

Claude Roberge nous informe que les AEM ne sont plus obligatoires pour les employés. Néanmoins, les employeurs doivent toujours effectuer cette déclaration auprès des Assedic. Il est donc très important, pour les techniciens intermittents, de bien vérifier d'une part que son employeur le fait bien et d'autre part que l'intitulé du poste déclaré par son employeur est bien répertorié dans la nomenclature des métiers reconnus par les Assedic.

L'URT tient à disposition cette liste des métiers répertoriés par les Assedic.

➲ Le nouveau festival :

Bruno Régnier nous informe de quelques difficultés d'accord entre les différentes tutelles en ce qui concerne la mise en place des deux nouveaux festivals (Eté en Normandie et Automne en Normandie).

Normalement, Octobre en Normandie devrait passer en EPCC à la rentrée mais vu les désaccords entre les tutelles.....

➲ La salle le Drakkar à Dieppe :

Pierre Hamon nous informe que les travaux devraient normalement être terminés en septembre. Dorénavant se pose la question de la gestion de ce lieu : qui en aura la charge ? Avec quel personnel ? Comment se passera la coordination entre les activités de spectacles et les activités d'animation socioculturelles ?

➲ Passages de commissions de sécurité :

Olivier Straumann nous informe que la salle Le Passage a eu un avis négatif de la part de la commission de sécurité mais qu'il ne sait absolument pas pourquoi. En effet, comme dans de nombreux cas, le responsable technique du lieu n'a pas accès au registre qui est tenu par la Mairie. Encore un type de dysfonctionnement qui a notamment été soulevé lors de la réunion nationale des techniciens du 3 mai 2005.

Patrick Delacroix informe que la salle des Bains douches d'Elbeuf a également reçu un avis plus que réservé de la part des pompiers.

Il semble que beaucoup de lieux dans la région et en France, fonctionnent avec des avis plus que réservés voir défavorables de la part des commissions de sécurité.
Il serait peut-être bon que l'URT en dresse une liste au niveau régional. A réfléchir....

➲ Le réseau de responsables techniques de Basse-Normandie :

Patricia Goutte nous informe que la dernière réunion du réseau bas-normand s'est bien déroulée mais n'a rassemblé que 6 représentants de structures, la majorité des participants relevant de l'intermittence.
La prochaine réunion aura lieu le **mardi 27 septembre 2005** à Bagnoles de l'Orne.
Sinon, Patricia nous indique qu'elle quitte ses fonctions à l'Archipel à partir de la fin juin.

II. 2005/2006 : une saison sous le signe des travaux

Pierre Struillou souhaiterait que le réseau de Haute-Normandie intervienne auprès des tutelles afin de les alerter sur la situation ubuesque de la gestion des structures sur l'agglomération de Rouen. Le manque total de coordination entre les chantiers transforme le travail des équipes artistiques et des équipes techniques en véritable parcours du combattant. A titre d'exemple, le Théâtre Duchamp-Villon va accueillir au Hangar 23, 6 spectacles de l'Opéra de Rouen alors que le lieu ne s'y prête pas forcément.
Pierre souhaiterait que le réseau intervienne également auprès des tutelles afin que ces dernières n'utilisent plus les responsables techniques des salles comme outil de cautionnement de leurs effets d'annonce.

Les personnes présentes autour de la table sont plutôt favorable à une intervention du réseau des responsables techniques via un courrier commun transmis à l'ensemble des tutelles. Néanmoins, il est demandé que ce courrier ne mette en avant que des problèmes techniques.

En conclusion, il est décidé que chacun réfléchisse aux différents points devant apparaître dans ce courrier et ce pour la mi-juin.
Un projet de courrier sera alors proposé à la prochaine réunion du réseau en septembre prochain.

Les premiers points avancés :

- Constat est actuellement fait que la bataille entre les tenants d'un projet avec les tenants d'un autre rend le terrain complètement stérile (exemple du projet 106 et du projet de SMAC à l'exo 7 qui fait que l'agglomération n'a toujours pas de SMAC...).

- Quel est le contenu réel de chacun de ces projets ? Quelle est la pérennisation de ces projets en terme d'emploi ?

- Quelle est la cohérence des projets entre eux ?

- Comment est prise en compte dans ces projets les besoins spécifiques, les besoins scénographiques liés à notre activité ?

III. Rencontre avec Dominique Piednoël, responsable de l'association Tam Tam.

Sachant que nous allions aborder la question de la SMAC de Rouen, il nous a semblé utile d'entendre l'avis de Dominique Piednoël afin de clarifier la situation vis-à-vis de l'annonce faite par l'Agglomération de Rouen d'investir dans le projet d'aménagement du hangar 106 en salle de spectacle. *(Cf. articles PN du 14 avril 2005, du 16 & 17 avril 2005 et article dans Agglomag n°38 du mois de mai 2005 et l'article).*

Dominique Piednoël nous retrace rapidement l'historique de l'association Tam Tam. Celle-ci existe depuis 1989 et réside dans les locaux de l'exo7 à Petit-Quevilly. Elle a pour objet d'assurer le soutien et le développement des musiques actuelles. En 2001, un projet de Scène de Musiques Actuelles – SMAC – voit le jour. Ce projet est normalement soutenu jusqu'en 2005 par l'Etat, la Région et l'Agglomération de Rouen.

En avril 2005, le Maire de la ville de Petit-Quevilly ordonne la fermeture immédiate de l'Exo 7 suite à un avis défavorable de la part de la commission de sécurité (Cet ordre de fermeture sera débouté quelques jours plus tard par le Tribunal Administratif).
Au même moment, l'Agglomération de Rouen informe, par voie de presse, la création d'un nouveau lieu consacré aux musiques actuelles non pas à l'Exo 7 mais au Hangar 106, sur la rive gauche de la ville de Rouen.
Outre une certaine coïncidence des faits, ce qui irrite le plus les membres de l'association Tam Tam c'est de ne pas avoir était consulté en amont sur ce projet alors que cela fait 5 ans qu'ils travaillent sur la réalisation d'une SMAC sur Rouen.
Un projet sur les quais rive gauche qui, selon Dominique Piednoël ne paraît pas réalisable ni souhaitable. En effet, avec l'Exo 7 on avait un projet de SMAC qui s'élevait à environ 3 millions d'Euros alors que le projet du hangar 106 va coûter entre 5 et 6 millions d'Euros et ce sans compter les coûts d'aménagement des voix d'accessibilité du lieu.

Pierre Struillou, initiateur avec Ahmed Merghoub, du premier projet de réhabilitation du hangar 106 en salle de spectacle, tient à ce que ces deux projets ne soient pas comparés car leurs histoires sont complètement différentes. A l'origine, le projet du hangar 106 n'était pas de devenir une SMAC mais de remplacer le Hangar 23 qui doit bientôt fermer ses portes alors que l'espace Duchamp-Villon pourrait devenir un CDN. Pierre tient à informer l'association Tam Tam que ni lui ni Ahmed Merghoub n'étaient au courant du choix effectué par l'agglomération de Rouen.
Pour Pierre, là encore, un projet en chasse un autre et rien n'avance.

Cette clarification faite, Dominique Piednoël nous quitte en nous assurant que son association continuerait à faire valoir sa position auprès des tutelles par différents communiqués.

IV. La réunion nationale des responsables techniques

Voir le compte-rendu de la réunion en annexe.

V. Une demande du Synavi

Le Synavi souhaite que soit mis en place un lieu commun de stockage des décors des compagnies. Le Synavi souhaiterait proposer ce projet aux tutelles avec l'appui du réseau de responsables techniques de Haute-Normandie.
Après débat, les personnes présentes émettent un avis favorable sur le fait que soit joint un courrier d'accompagnement à celui du Synavi auprès des tutelles. Il est demandé que soit soulevé, dans ce courrier, le problème des moyens humains nécessaires à la gestion d'un tel lieu.
Pour le réseau, ce projet doit veiller à bien répondre à l'ensemble des compagnies de la Haute-Normandie.

VI. L'URT vous informe

➲ Inscription aux stages prévus en septembre et octobre :

L'URT constate un faible retour de la part des techniciens vis-à-vis des sessions de formation proposées cette année.
A ce jour, l'URT est sûr de pouvoir assurer un seul stage à la rentrée, à savoir le stage ERP 1.
En ce qui concerne les autres formations, l'URT pense pouvoir assurer le stage

Claude Roberge pense que ce petit nombre d'inscrits peut être la résultante d'un manque de connaissance de la part des techniciens vis-à-vis de leurs droits en matière de formation.
Etienne pense que les techniciens ont beaucoup de mal à anticiper le blocage d'une période. Ils espèrent toujours trouver un contrat de travail.

Finalement, à ce jour, fin août : le CACES 1B, l'habilitation électrique, le stage accroche et levage, en plus de l'ERP1, pourront avoir lieu.

En faisant très vite, une inscription de dernière minute aux stages « Habilitation électrique » et « accroche & levage » est possible.

➲ Regroupement des fiches techniques

Il est prévu la mise en ligne des fiches techniques des différentes salles de spectacle de la région sur le site internet de l'Odia Normandie. Un travail de collaboration a déjà commencé entre les équipes d'Octobre en Normandie, Théâtre en Région et l'Odia.

Si vous possédez une fiche technique, même incomplète, de votre lieu, n'hésitez pas à transmettre un exemplaire à l'URT.

➲ Commission d'attribution des licences :

La liste des titulaires de la licence est mise en ligne sur le site de l'Odia Normandie à la rubrique URT (documents à télécharger) :
http://www.odianormandie.com/utr/index.php#docs

➲ Vie statutaire de l'ODIA :

Alexis Baudouin démissionne de son poste au sein des comités techniques de l'Odia Normandie. Il faut donc que le réseau nomme un nouveau représentant. Ce choix est reporté à la prochaine réunion prévue en septembre.

Gilbert Lolivier, autre membre du réseau pour les Comités Techniques, a pour sa part accepté de prendre la place d'Alexis Baudoin au niveau du CA de l'ODIA Normandie.

ANNEXE :

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE NATIONALE DE RESPONSABLES TECHNIQUES DU SPECTACLE VIVANT

La rencontre a eu lieu à Paris, le Mardi 3 mai 2005, au centre National du Théâtre.

Ce compte rendu a été rédigé par
Yorgös TAMBAKTIS.

Nous remercions chaleureusement les
13 collègues présents
(Voir la liste en dernière page).

25 autres s'étaient excusés
pour leur
absence, d'autres !!!!!!!!

Début de la réunion à 11H.

Détermination précise de l'intitulé de la réunion :

Après un long débat qui n'était pas le premier chaque mot ayant son importance surtout
pour nous français, pays des ergoteurs. Nous sommes arrivés à un consensus ;
« Rencontre Nationale de Responsables Techniques du Spectacle Vivant »

Autres associations :

Il a été évoqué l'association loi 1901 OFTSV (Organisation Française des Techniciens du
Spectacle Vivant) qui fait partie au niveau internationale de l'OISTAT (Organisation
Internationale des Scénographes, techniciens et architectes de Théâtre) groupement

d’association au niveau internationale lié au spectacle. Les membres ou anciens membres
ont raconté ce qu’ils savaient de la vie de l’association. Certains pensent qu’il serait
intéressant d’en savoir un peu plus. Merci aux gens encore en lien avec l’OFTSV de relayer
cette demande.

Liste de courriel des responsables techniques :

L’utilisation abusive de la liste d’adresse des responsables techniques et notamment pour
des pratiques commerciales de la liste des responsables techniques est à traquer par tous et
il faut donc apprendre a utiliser Internet à bon escient. Les mails doivent être envoyés, le
plus possible en utilisant le CCI, afin de masquer les adresses.

FORUM :

Un autre moyen de communiquer ou d’obtenir des infos précises est d’utiliser le forum
déjà existant **www.dts01.fr**
Evidemment la réponse n’arrive pas directement à la personne qui pose la question, mais
par contre il est possible de voir toutes les réponses apportées et il existe une mémoire des
questions et des réponses …
Attention, le site Web associé à ce forum n’est pas actif.

Modification de la liste d’adresse :

Il est souhaité que la liste transmise à chacun avec les adresses soit complétée par une
nouvelle colonne qui servirait à faire apparaître le réseau, le groupe de rattachement de
chacun, quand il existe. Il faudra donc que chacun donne cette information à Jean-Jacques
Monier pour qu’il puisse mettre à jour la liste.

Quant est il de la région sud-est :

Jean-louis Montheil sous sa casquette de directeur technique et jacques Nogaret directeur
technique du Groupe F, nous rapporte l’émergence « ***lente*** » d’un groupement qui

partirait d’Avignon jusqu'à Marseille, en passant par Aix en direction de Nice… On
souhaite tous que cela se mette ne place.

Tampon et registre de sécurité :

Martial Jacquemet Directeur Technique sur Lyon nous parle de sa dernière visite de
sécurité :
« Il lui manquait le tampon sur la signature de la personne ayant assuré la vérification. »
Internet a joué son rôle car il a eu plus de 30 réponses. D’ où émerge ; qu’une signature
représente un individu qui s’engage à titre personnel et le tampon identifie l’entreprise et
engage donc la responsabilité de celle-ci au titre pénal.
Il faut ajouter que certain service technique de municipalité ayant du mal a remettre les
copies des procès verbaux de vérifications aux utilisateurs, le jour de la commission de
sécurité le registre de sécurité risque d’être incomplet. Il faut donc réclamer ces
documents pour pouvoir les joindre au dossier de sécurité.

SYNDEAC :

« Il semblerait que le syndeac est missionné Monsieur Pierre Cousot pour des avis sur le
métier de directeur technique, nous espérons qu’il sera présent aux prochaines réunions. »
INFORMATION A VERIFIER.

Accords de branches :

Les accords de branches pour les formations et leurs validations dans les secteurs
techniques du spectacle vivant sont encore en pleins travaux.

Prochaine rencontre :

Il a été décidé que la prochaine rencontre nationale aura lieu à Paris le Mercredi 3 ami
2006, le lieu reste à déterminer.
Il y aura 2 réunions préparatoires à l’occasion des JSTE, (29 et 30 novembre 2005 à Paris)
et pour le SIEL (du 1é au 15 février 2006).

Union des scénographes et ministère :

Il est abordé le document émanant de l'union des scénographes sur les modifications en
cour par le ministère de la culture et de l'intérieur sur l'arrêté du 25 juin 1980 touchant le
type L.
Dans l'extrait il est question de rideau de fer, de double accrochage obligatoire etc…
A ce jour il y a 52 articles sur 89 de modifiés. Le rapport final sera validé avant fin 2005.
Nous apprenons que Régis Vasseur sera un pont entre l'UDS et nous, accompagné peut-être
par Laurent Copeaux et Etienne Bisson, par contre pour l'instant rien en direction de
l'état.
AFFAIRE IMPORTANTE DONC À SUIVRE PAR TOUS.

CADRE 2 ou 3 :

Quand est il de la volonté affirmé ou non de certain directeur de salle de faire passer leur
directeur technique de cadre 3 à cadre 2 dans la convention collective SYNDEAC.
Quand est il des salaires et des congés compensatoires ? La définition des tâches est-elle
parfaitement définie ?
Qui est vraiment gagnant dans cette transformation ?
Le fait que cette pratique puisse exister à sembler étonner quelques personnes présentes.
En effet, elles constatent souvent plutôt un phénomène inverse. En effet, dans beaucoup
d'endroit, on constate plutôt que la direction de l'entreprise donne des charges de travail
et des responsabilités bien supérieur au cadre statutaire du technicien embauché.
Donc, on se demandait en effet ce qui pouvait motiver ce souhait de faire passer certains
Directeur Technique en cadre 3 …

EN VRAC :

Dans la journée il a été aussi question :

De formation en général,

De formation à la sécurité incendie des personnels,

De la validation des acquis de l'expérience : la VAE

Des réflexions internes des instituts de formation,

D'une idée de rencontre entre tous les partenaires en Avignon sur le thème notamment de
la modification de la réglementation sur le type L

D'augmenter et d'affiner la communication des responsables techniques,

Et pleins d'autres choses ….

Après 17 h le CNT fermant, nous avons continué au cani du coin.
A bientôt.

Yorgös TAMBAKTIS
regietechnique.eac@wanadoo.fr
Tel. 04 72 14 63 45
Fax. 04 78 41 07 99

Rencontre nationale de Responsable Technique
Le 3 Mai 2005 Au Centre National du Théâtre à Paris

LISTE DES PRESENTS

Alexis	BAUDOIN	LE RIVE GAUCHE SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY
Etienne	BISSON	ODIA NORMANDIE ROUEN
Nicolas	BRIA	ODIA NORMANDIE ROUEN
Raoul	DEMANS	THEATRE DE LA BASTILLE PARIS
Yves	FAVIER	CIE MONTALVO HERVIEU CRETEIL
Serge	GUEZENNEC	L'APOSTROPHE SN de Cergy-Pontoise CERGY-PONTOISE
Stéphane	HERZER	ESPACE PHILIPPE AUGUSTE VERNON
Martial	JACQUEMET	THEATRE DU POINT DU JOUR LYON
Jean-Louis	MONTHEIL	ISTS AVIGNON
Jacques	NOUGARET	GROUPE F PARIS
Simon	SCRIVE	COMEDIE DE REIMS REIMS
Yorgös	TAMBAKTIS	ESPACE ALBERT CAMUS BRON
Eric	VISSUZAINE	Salles de Spectacles de la Direction Générale à la Culture NANTES

LISTE DES EXCUSES

Hervé	AUBIN	L'ARCHIPEL GRANVILLE
Sylvain	BEREGI	LA FAÏENCERIE THEATRE CREIL
Sébastien	BILLAUX	Compagnie TMI TOURNEBUS
Jacques	BOISSET	APMAC SAINTES
Dominique	BONVALLET	JAZZ A VIENNE VIENNE
Xavier	DELESTRE	LE RIVE GAUCHE SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY
Rodolphe	DEVAURE	CCN DU HAVRE LE HAVRE
Yves	DURIEU	FESTIVAL THEATRE EN REGION ROUEN
Patricia	GOUTTE	L' ARCHIPEL GRANVILLE
Pierre	HAMON	DIEPPE SCENE NATIONALE DIEPPE
Dominique	HURTEBIZE	MAISON DE LA DANSE LYON
Stéphane	JANVIER	THEATRE L'ETOILE DU NORD PARIS
Félix	LEFEBVRE	FESTIVAL D'AIX-EN-PROVENCE VENELLES
Gilbert	LOLIVIER	L'ECLAT THEATRE PAUT-AUDEMER
Serge	LUC	SUBSISTANCES LYON
Pierre	MAUCHIEN	Equipements de Spectacle / Direction de la Culture CLERMONT-FERRAND
Jean-Jacques	MONIER	THEATRE NATIONAL DE STRASBOURG STRASBOURG
Angélina	MURRAY	MAISON DE L'UNIVERSITE MONT-SAINT-AIGNAN
Claude	NOEL	NOUVEAU THEATRE D'ANGERS ANGERS
Bruno	REGNIER	LE SIROCCO SAINT ROMAIN DE COLBOSC
Gilles	RETORE	THEATRE DU NORD LILLE
Pierre	STRUILLOU	THEATRE DUCHAMP-VILLON ROUEN
Marc	TISSOT	ONYX ST HERBLAIN
Yann	TITELEIN	REMCA - LA CARTONNERIE REIMS
Régis	VASSEUR	ANGERS NANTES OPERA NANTES

Compte Rendu de la réunion
du 7 septembre 2005

A l'Espace Jean Bauchet – Forges les Eaux

Personnes présentes :

Christophe BAUDIN
Alexis BAUDOIN
Alain BLANQUET
David BOURDELLE
Xavier DELESTRE
Henri DUBOS
Yves JOUEN
Gilbert LOLIVIER
Angélina MURRAY
Thierry PALIER
Agathe PEREZ
Stéphane VAUCHEL
Olivier STRAUMANN
Pierre STRUILLOU
Jean-René TREVILLY
Etienne BISSON
Nicolas BRIA

Personnes excusées :

Romain GRENIER
Pierre HAMON
Bruno REGNIER
Dominique SELLIER
Rodolphe DEVAURE
Bruno LEMOINE
François POULIQUEN
Yannick HESLING
Nicolas NACRY
Olivier DESJARDIN
Manuel ROCHE

VII. Présentation de l’espace Jean Bauchet



Cet espace est géré par une association qui a pour directeur Monsieur Jean-Pierre BERLINGEN.

Outre l’accueil du spectacle vivant, l’espace Jean Bauchet est un lieu utilisé pour diverses manifestations telles que congrès, séminaires et expositions. On trouve au rez-de-chaussée de cet espace une salle de réunion, une salle de danse et un dojo. A l’étage se trouve l’école de musique.

La salle Jean Bauchet détient un gradin mobile de 300 places et une jauge pouvant monter jusqu’à environ 650 places.
David Bourdelle et Romain Grenier sont les deux techniciens permanents de l’espace.



Pour plus d’informations : http://www.ville-forges-les-eaux.fr/ rubrique « Espace Jean Bauchet ».

VIII. La vie du réseau

➲ Salle La Traverse - Cléon

Visiblement il semblerait que la gestion de cette salle incomberait dans un futur proche à la communauté d'agglomération d'Elbeuf.
Une affaire à suivre....

➲ Opéra de Haute-Normandie - Rouen

Yves Jouen nous fait un rapide point sur l'avancée des travaux à l'Opéra[2] qui ont débutaient en juillet dernier. L'ouverture de l'Opéra devrait se faire en juin 2006.
Yves Jouen nous indique qu'il est actuellement en discussion avec l'ISTS pour mettre en place une formation sur machinerie automatisée. Cette formation, inexistante à l'heure actuelle, serait une formation de branche qui doit être acceptée par la commission paritaire. L'ISTS reste tout de même assez frileux sur ce projet ayant déjà essuyé deux refus de la part de la commission paritaire sur d'autres projets de formation.
Cette formation serait prévue sur 21 jours et comprendrait 10 modules.

➲ Théâtre Duchamp-Villon - Rouen

Pierre Struillou nous informe que le Hangar 23 ne sera plus du tout accessible dès juin 2007. En effet, la zone où est située le Hangar sera redevenue à cette date une zone portuaire.

En ce qui concerne l'espace Duchamp-Villon au centre Saint-Sever, 9 architectes doivent proposer un projet dans les 3 mois. Sur ces 9 projets, 3 architectes seront retenus lesquels devront plancher pendant 12 mois sur le projet final.
Si, à cette date, aucun projet n'est viable, il est fort possible que la surface soit revendue comme espace commercial.

➲ Centre culturel François Mitterrand – Canteleu

Alain Blanquet recherche un projectionniste permanent car, suite à des soucis avec le GUSO, il n'est plus possible pour le centre culturel d'embaucher de personne sous le régime de l'intermittence. En effet, le centre culturel ne possédant pas de code APE[3] adéquat, le GUSO refuse de prendre en compte les techniciens intermittents.

---

[2] *Destruction et reconstruction de la cage de scène avec machinerie automatisée.*
[3] *La liste des codes APE est disponible au centre d'information et de documentation.*

Rédigé par Nicolas Bria et Etienne Bisson de l'Unité de Ressources Techniques de l'ODIA. Normandie
1 bis chemin de Clères, 76130 Mont Saint Aignan, *Tél 02 35 70 05 30*
nbria@odianormandie.com *http://www.odianormandie.com*

➲ Le Passage – Fécamp

Olivier Straumann nous signale qu'il a toujours un avis négatif de la part de la commission de sécurité mais que le maire a décidé de passer outre. Le problème principal de ce lieu réside dans une évacuation du public qui n'est pas réglementée.

IX. Communiqué du réseau

Lors de sa précédente réunion du 30 mai 2005, le réseau a décidé d'intervenir auprès des tutelles afin de les alerter sur la situation ubuesque de la gestion des structures sur l'agglomération de Rouen[4].
Après recensement des principaux problèmes et questionnements auprès des différents techniciens du réseau, un projet de courrier a été élaboré et présenté ce jour.

Alexis Baudoin attire l'attention sur le fait qu'il ne faut pas que ce communiqué rentre trop dans la sphère politique.

Yves Jouen confirme ce point de vue en précisant que le réseau de responsables techniques ne doit intervenir que sur des points techniques. Il faut éviter la polémique politique.
Ce qui apparaît comme positif, pour Yves Jouen, dans ce communiqué, c'est tout d'abord la preuve que le réseau existe, qu'il représente un savoir faire et qu'enfin il démontre que les responsables techniques ont en charge un équipement coûteux qui nécessite un investissement régulier.
Les seuls à posséder le savoir technique, donc la maîtrise d'usage, ce sont les responsables techniques eux-mêmes.

Après débat entre les différentes personnes présentes, il a été décidé d'élaborer un communiqué qui pourra être publié dans la lettre d'information de l'Odia Normandie - « La Servante ».
Ce communiqué devra tout d'abord expliquer qui est le réseau de responsables techniques[5] afin d'assoire sa légitimité auprès des tutelles. Il devra ensuite constater le manque de cohérence de la politique d'aménagement en matière d'équipements culturels qui prédomine actuellement. Enfin, il devra rappeler aux élus, aux responsables culturels et autres décideurs qu'il existe une maîtrise d'usage et qu'il serait bon de l'utiliser plus souvent.

---

[4] *Cf. Compte-rendu du 30 mai 2005*
[5] *À savoir un groupe de professionnels prêt à vous soutenir en conseils.*

Compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2005

Au Rive Gauche à Saint Etienne du Rouvray

Rédigé par Nicolas Bria et Etienne Bisson de l'Unité de Ressources Techniques de l'ODIA. Normandie
1 bis chemin de Clères, 76130 Mont Saint Aignan, *Tél 02 35 70 05 30*
nbria@odianormandie.com *http://www.odianormandie.com*

Personnes présentes :

Eric GUILBAUD
Alexis BAUDOIN
Claude ROBERGE
Eric CAPET
Xavier DELESTRE
Olivier DELUEN
Rodolphe DEVAURE
Perrine EMERIAUD
Olivier DESJARDIN
Gilbert LOLIVIER
Nicolas PLACIER
Manuel ROCHE
Stéphane HERZER
Jean VASSARD
Didier BOULLAND
Pierre HAMON
Thierry PALLIER
Pierre STRUILLOU
Etienne BISSON
Nicolas BRIA

Personnes excusées :

Christophe BAUDIN
Yves JOUEN
Romain GRENIER
Jean-René TREVILLY
Angélina MURRAY
Bruno REGNIER
Dominique SELLIER
Bruno LEMOINE
Nicolas NACRY
Stéphane VAUCHEL
Jean-Marie HURE
Rémi ROSE
Vincent MARIE
Pierre SAINT-LEGER

Rédigé par Nicolas Bria et Etienne Bisson de l'Unité de Ressources Techniques de l'ODIA. Normandie
1 bis chemin de Clères, 76130 Mont Saint Aignan, *Tél 02 35 70 05 30*
nbria@odianormandie.com *http://www.odianormandie.com*

Merci de noter la prochaine réunion du réseau le :
Mercredi 1er mars 2006 – Théâtre l'Eclat de Pont-Audemer

X. La vie du réseau

⇨ Maison de l'université – Mont-Saint-Aignan :
Olivier Deluen tient à nous informer de réels soucis au niveau de la programmation et de l'organisation de sa structure.
Plusieurs personnes présentes ce jour tiennent également à signaler que l'accueil et l'organisation de cette structure laisse vraiment à désirer. Quelques compagnies auraient d'ailleurs écrit à ce sujet au président de l'université de Rouen afin de l'alerter de la situation.

⇨ Atelier 231 – Sotteville-lès-Rouen :
Olivier Desjardins nous informe que dans le cadre de Viva Cité, aurait lieu, fin février / début mars 2006, la deuxième journée de formation « Arts de la rue : quels publics ? ». De ce fait il ne pourra certainement pas être parmi nous à la prochaine réunion du réseau.

⇨ Cirque Théâtre – Elbeuf :
En ce qui concerne le Cirque théâtre d'Elbeuf, Olivier nous informe que les travaux devraient normalement se terminer fin 2007...

Manuel Roche, directeur technique du Cirque théâtre, nous informe également que sa structure devrait normalement passer en EPCC sur cette même période.
Selon Manuel, le passage en EPCC pourra sans doute assurer une meilleure souplesse dans l'administration quotidienne d'un tel espace. L'Agglomération d'Elbeuf a assuré que toutes les personnes actuellement en CDI seraient reprises.

⇨ Salle l'Eclat – Pont-Audemer :
Gilbert Lolivier nous demande d'adresser une convocation à l'attention de son successeur Yannick LUCAS pour la prochaine réunion du réseau.

Suite au départ d'Olivier Straumann du théâtre le Passage à Fécamp, structure où devait avoir lieu la réunion du réseau en mai 2006, Gilbert propose de nous accueillir à l'Eclat sur cette même période.

Rédigé par Nicolas Bria et Etienne Bisson de l'Unité de Ressources Techniques de l'ODIA. Normandie
1 bis chemin de Clères, 76130 Mont Saint Aignan, *Tél 02 35 70 05 30*
nbria@odianormandie.com *http://www.odianormandie.com*

Autrement, Gilbert tient à nous signaler de gros problèmes d'organisation avec le Greta de Bolbec.
En effet, dans le cadre de la formation d'agent technique du spectacle, l'Eclat a accueilli 15 jeunes pendant une semaine sur demande de la responsable administrative.
Durant cette semaine, un intervenant dépêché par le Greta devait suivre le groupe de stagiaires afin de les former notamment aux techniques d'éclairage. Dans les faits, le formateur n'est venu qu'une journée et demie et a laissé la structure se charger du groupe de jeunes pour le reste de la semaine !

Alexis Baudoin demande à ce que quelque chose soit fait à ce sujet. De nombreuses structures de la région sont encore sollicitées par la responsable du Greta pour recevoir des jeunes en stage alors qu'il n'y a toujours pas de programme pédagogique clairement défini !

Etienne Bisson confirme qu'il existe toujours des problèmes de gestion des intervenants et des plannings.

Alexis souhaite que le Réseau de Responsables Techniques interviennent auprès du Greta et de la responsable afin de réclamer une meilleure organisation !

Nicolas Placier abonde dans ce sens et précise que cette formation est la seule formation initiale de la région dans le domaine des techniques du spectacle, il serait dommage qu'elle disparaisse.

Après discussion il est décidé qu'un groupe de personnes représentant le réseau prenne rendez-vous avec la personne en charge de ce dossier au sein du Greta de Bolbec.

Etienne Bisson, Gilbert Lolivier, Alexis Baudoin et Rodolphe Devaure se sont portés volontaires pour préparer la rencontre avec le Greta. Idéalement, il faudrait que le rendez-vous avec le Greta se fasse dans la foulée, de la réunion. En fait le rendez-vous à eu lieu le 26 janvier.

⇨ Théâtre La Foudre – Petit-Quevilly :

Rodolphe Devaure nous informe que Yannick Meheust a pris sa succession au CCN du Havre.

⇨ Parc de matériel – Conseil général de Seine-Maritime :

Les demandes de prêts provenant de l'Eure sont officieusement, et sous conditions de dérogation, acceptées par le Conseil général de Seine-Maritime.

Thierry Pallier aimerait se procurer les textes officiels réglementant le prêt de gradin mobile afin de répondre à ses questions :

- Quels sont les papiers que le prêteur doit fournir ?
- Quelles sont les obligations de l'empruntant ?
- Qui est réellement responsable en cas d'accident ?
- ...

Olivier Desjardins apporte une première réponse à ce sujet. Selon lui, seul l'organisateur de la manifestation est responsable. Il doit tout d'abord vérifier que le sol où va être installé le gradin est conforme pour son accueil.
Si le gradin est destiné à une jauge inférieure à 300 personnes, le contrôle du montage du gradin peut être effectué par du personnel compétent (technicien ayant suivi une formation).
Si le gradin est destiné à une jauge de plus de 300 personnes, le contrôle doit être effectué par un bureau de contrôle.
De toute façon, ces contrôles sont à la charge de l'organisateur.

Etienne Bisson rajoute que le loueur doit fournir avec le gradin un procès verbal de certification initiale du gradin, une notice de montage expliquant aussi comment on calcule les charges qui vont s'exercer sur chaque pied et un procès verbal de classement au feu des sièges et des planchers.

L' U. R. T. essaiera de réaliser une fiche technique synthétisant les points important de cette partie de la réglementation.

⇨ Dieppe Scène Nationale – Dieppe :

Pierre Hamon nous informe que la DSN va bientôt signer un contrat avec la ville de Dieppe pour la gestion de la salle du Drakkar, situé à Neuville lès Dieppe, sur le plateau. Le responsable technique de la salle du drakkar sera Philippe Coulon.
Il reste néanmoins un problème de taille en ce qui concerne la gestion de cette salle : l'absence d'une équipe technique conséquente. Il faudrait au minimum 3 personnes.

⇨ Espace Duchamp-Villon / Hangar 23 – Rouen :

Pierre nous annonce que dans le cadre de la loi du 27 juillet 2005, la mairie de Rouen vient de renouveler son contrat mais cette fois-ci à durée indéterminée.
En effet, selon cette loi, tout cadre de plus de 50 ans et ayant plus de 6 ans d'ancienneté dans l'administration voit son contrat automatiquement transformé en CDI.

Il en va de même pour le directeur de Pierre, Hamed Mergoub !

⇨ Scène nationale Evreux-Louviers :

Nicolas Placier nous informe que les bureaux de la scène nationale d'Evreux seront hors les murs durant l'année 2006. Durant cette période, l'administration sera située dans des locaux installés dans le quartier de la Madeleine.

XI. Modification de la réglementation ERP Type L

Les travaux du Groupe de travail constitué par la Commission Centrale de Sécurité ont commencé en Mars 2004 et devrait s'achever en Mars 2006. Les représentants des responsables techniques ne sont arrivés dans ce groupe qu'en Octobre 2005, c'est à dire vraiment vers la fin du processus. Les représentants des Scénographes sont arrivés plus tôt et ont déjà pas mal veillé au grain avec l'aide et la complicité de Yann Métayer qui est le

représentant du syndicat CGT du Spectacle et de Michèle Kergosien, l'architecte conseil du Ministère de la culture.

Une fois la rédaction terminée, l'étape suivante sera le passage de ce projet de texte devant la CCS. Cette commission peut « retoquer » entièrement le texte élaboré, l'accepter intégralement ou ce qui est plus probable, l'accepter en précisant ou modifiant certains points.
Il faut préciser qu'aucun représentant des techniciens ou des scénographes ne participent à cette instance directement nommée par le Ministère de l'intérieur.
Parmi les membres du groupe de travail, en dehors du commandant des pompiers, rapporteur du groupe, seul Yann Métayer et Michèle Kergosien font parti de la CCS. Pour palier cet état de fait, les deux personnes proches de notre secteur ont demandé et obtenu l'autorisation de diffuser le projet de texte avant son passage en CCS, afin de pouvoir informer le secteur professionnel et recueillir ses réactions.

Ce moment d'information n'est pas encore organisé (aucune date pressentie, pas de lieu prévu et pas d'organisateur clairement défini). Tout ceci reste à caler, au niveau national et ou au niveau régional … De toute façon, on se tiendra au courant le plus rapidement possible.

Il n'est pas facile de résumer des heures et des heures de discussion, parfois sur des questions très généralistes et aussi parfois sur des points très précis, voire même des questions concernant la forme du texte. Tout ceci pourrait paraître fastidieux, mais il faut bien se dire que c'est indispensable car cette réglementation, on se la « gardera » pendant les 20 ans à venir (La dernière rédaction date de 1984 !!!).

- Un grand toilettage du texte a été réalisé afin de supprimer des articles ou des passages désuets ou inutiles. C'est dans ces moments là, que nous (les deux ou trois représentants des techniciens) essayons et faisons passer des améliorations du texte pour intégrer officiellement dans le texte, des installations ou des facilités techniques qui n'était jusqu'à lors admises, par dérogation et après accord de la commission départementale de Sécurité. Le meilleur exemple est peut-être la possibilité de créer des passages à tous les niveaux entre le bloc salle et le bloc scène dans les espaces scéniques isolables. Ainsi, le passage d'un technicien de la salle aux passerelles de scène sera possible, à travers un sas pare flamme une demi-heure, bien sûr.

- Une relecture complète des articles qui parlent des services de sécurité des salles de type L a été faite pour inscrire dans la nouvelle réglementation l'arrivée de la formation SSIAP et entériner la suppression totale de la présence de sapeurs pompiers dans les théâtres. Ainsi, venant s'ajouter au service de sécurité habituel, un service de représentation chargé uniquement de la sécurité du public pendant le temps des spectacles est prévu pour les plus grandes salles. Toutes ces questions de personnel ont été âprement débattues car elles ont de fortes incidences financières en terme de personnel …

- La principale modification apportée au texte de 1984 est la création d'un troisième type de scène. En effet, à côté des scènes isolables avec le rideau de fer et des espaces intégrés où la scène et le public peuvent trouver des places différentes suivant le spectacle et même au cours d'un même spectacle, il est créé la catégorie des scènes adossées qui correspondent en fait à des salles intégrées avec un espace scénique fixe,

connu et parfois équipé d'une cage de scène. Le principe général est de graduer les mesures de protection entre ces trois types d'espaces, tout en permettant à chaque fois d'offrir des atténuations aux salles qui choisissent de n'avoir que des décors M1.

Sans vouloir couper cours au débat lancé dans le paragraphe suivant concernant la pertinence ou non d'avoir voulu participer à l'élaboration de la réglementation, il me semble que nous avons tout de même réussi à faire comprendre et donc à faire entrer dans ce projet de texte, une certaine réalité de nos pratiques quotidiennes. La législation ne sera certes pas allégée, mais peut-être sera t-elle plus proche de nos pratiques et plus adaptées … ? On en reparle à la prochaine réunion …

XII. Naissance d'une association nationale de responsables techniques

a. Genèse

Suite à l'information transmise par l'Union des Scénographes concernant les modifications de la réglementation du type L, les représentants des différents regroupements de responsables techniques nationaux ont posé la question de la légitimité d'intervention auprès d'une institution d'un groupe non formalisé de professionnels.
Lors de la réunion nationale du 29 novembre 2005 au Parc de la Villette à Paris, il a été décidé de créer une association nationale représentative des responsables techniques. Cette association loi 1901 portera le nom suivant :

Association Professionnelle des Responsables Technique du Spectacle Vivant

La cotisation est fixée à 50 €. Elle est individuelle (Pas de possibilité d'adhésion pour les structures ou les collectivités, c'est une adhésion en nom propre).

b. Les objectifs (qui restent à affiner) de cette association :

Cette association professionnelle a pour but de regrouper les responsables techniques et plus particulièrement les directeurs techniques et les régisseurs généraux du spectacle vivant.

Pour cela ses objectifs sont :

- De promouvoir et de coordonner les spécificités du métier de technicien du spectacle auprès des différents interlocuteurs institutionnels ou privés (collectivités territoriales, représentants des différents ministères, syndicats professionnels, médias…..)
- D'informer, ses membres en collectant et en faisant circuler les informations professionnelles techniques, réglementaires et légales.
- De conseiller et d'assister tant sur le plan professionnel que juridique ses membres dans l'exercice de leur métier et de leurs responsabilités.

Rédigé par Nicolas Bria et Etienne Bisson de l'Unité de Ressources Techniques de l'ODIA. Normandie
1 bis chemin de Clères, 76130 Mont Saint Aignan, *Tél 02 35 70 05 30*
nbria@odianormandie.com *http://www.odianormandie.com*

- De participer, à la réflexion et à l'élaboration des textes réglementaires régissant les métiers et les lieux de spectacles au sein des diverses commissions techniques encadrant l'exercice des responsabilités de ses membres.
- De soutenir les formations initiales et continues aux métiers techniques du spectacle vivant et de participer à la réflexion sur leurs contenus.

c. Réactions de la salle :

Alexis Baudoin remarque que les objectifs sont quasi similaires à ceux du réseau (informel) haut-normand et ne voit absolument pas l'intérêt de cette association. Il ne fera donc pas parti de cette association.
Alexis estime également que la mise en place d'une cotisation risque certainement de rendre les adhérents passifs : on paie donc on attend les informations.

Etienne Bisson tient à préciser certaines choses notamment en ce qui concerne sa présence dans le bureau (provisoire) de cette association. Ayant déjà vécu ce genre de phénomène avec l'OFTSV, Etienne souligne qu'il est là surtout en tant qu'observateur. Il pense que la mise en place de cette association est une initiative louable et qu'en ce sens il la suivait. Néanmoins, il reste perplexe quant à la durée de vie de cette association. En effet, celle-ci a vu le jour en grosse partie à l'occasion de la modification de la réglementation du type L et il est fort possible que la fin de cette opération sonne la fin de l'association...
D'autre part, Etienne soulève le problème du temps. En effet, qui va pouvoir dégager assez de temps pour s'occuper de l'activité d'une telle association ?

Claude Roberge s'interroge sur l'importance de cette modification de réglementation. Il y a, selon lui, des techniciens compétents dans les ministères qui ont déjà planché sur le problème.
Le véritable danger de cette modification, selon Claude, c'est le risque d'une restriction du domaine artistique et il n'est pas certain qu'il soit bon que les techniciens s'engagent dans cette démarche. En effet, une fois que les représentants des responsables techniques seront intégrés au processus de modification et qu'ils auront signé le nouveau règlement, il n'est pas dit que l'on puisse revenir en arrière !

Olivier Desjardins se pose également la question du bien fondé de l'intervention de représentants des responsables techniques dans cette refonte de la réglementation. Il s'agit là de rédaction de textes de loi. Les techniciens sont-ils assez compétents pour légiférer ?

Etienne intervient sur ces deux remarques et insiste sur le fait que dès qu'il y a modification d'une loi cela entraîne toujours une aggravation de la réglementation. Donc il faut partir du postulat qu'il vaut mieux participer à ces réunions afin de justement éviter qu'il y ait des abus voir des aberrations !
D'autre part il est bon d'être présent lors de ces réunions afin de pouvoir expliquer la réalité du travail de technicien au quotidien.

Manuel Roche abonde dans le sens d'Etienne en précisant que le fait de participer à ce genre de réunion de travail peut également permettre d'enlever certaines aberrations déjà existantes. Ce qu'il faut, c'est mettre du bon sens dans ces textes !

Rédigé par Nicolas Bria et Etienne Bisson de l'Unité de Ressources Techniques de l'ODIA. Normandie
1 bis chemin de Clères, 76130 Mont Saint Aignan, *Tél 02 35 70 05 30*
nbria@odianormandie.com *http://www.odianormandie.com*

XIII. Bilan des stages coordonnés par l'U. R. T.

En tout, l'Unité de Ressources Techniques a coordonné 6 sessions de formation :

- Evacuation du public
- Manipulation d'extincteurs
- Accroche/Levage
- ERP 1
- CACES 1B
- Habilitation électrique niveau BR

En tout ce sont 47 techniciens qui ont pu être formés sur l'année 2005, dont 29 techniciens permanents et 18 techniciens intermittents.

A l'issu de ces stages, certains techniciens intermittents ont souhaité que soit déplacée la période d'organisation des stages. Le mois de septembre qui jusque là était une période creuse en terme d'opportunité de travail, représenterait dorénavant une période plus propice pour trouver des contrats.

Selon Pierre Hamon, l'augmentation des résidences dans les structures entraîne forcément un travail plus en amont dans l'année. Cela peut en partie expliquer ce phénomène.

Gilbert Lolivier remarque également une augmentation des programmations. Cette saison, Gilbert a eu plus de mal pour trouver des techniciens intermittents.

Didier Boulland confirme que cette année il y a effectivement eu plus de travail.
Selon Pierre Struillou, le fait que l'Opéra de Rouen soit hors les murs a certainement contribué à cette augmentation de la demande en main d'oeuvre. En effet, rien que cette structure, qui a travaillé sur trois sites pratiquement en même temps, a monopolisé pratiquement trois équipes.

XIV. Questions diverses

a. Peut-on encore parler de résidence ?

Peut-on réellement parler de résidence de compagnie lorsque ces dernières n'ont pas de techniciens à disposition dans la salle et qu'elles n'ont accès à la salle que 15 jours avant le spectacle ?

Pierre Hamon éprouve un réel sentiment de frustration concernant ces « résidences ». Les compagnies viennent travailler 15 jours dans la salle et puis au bout : rien. Ils partent dans d'autres structures peaufiner leur création.

Eric Guilbaud reconnais qu'il a très rarement le temps lors de résidence de réaliser une véritable création lumière. En 5 jours ½ et sans techniciens pour l'assister, Eric estime qu'il ne peut que reproduire ce qu'il a déjà fait auparavant.

Rédigé par Nicolas Bria et Etienne Bisson de l'Unité de Ressources Techniques de l'ODIA. Normandie
1 bis chemin de Clères, 76130 Mont Saint Aignan, *Tél 02 35 70 05 30*
nbria@odianormandie.com *http://www.odianormandie.com*

Stéphane Herzer tient a souligner que bien souvent les compagnies ne réalisent pas que les techniciens permanents ne sont là « que » 12 Heures par jour. Ce n'est donc pas en se présentant dans la salle à 16 H que la compagnie pourra profiter de l'équipe technique !

b. Droits et obligations dans le spectacle vivant :

Claude Roberge nous signale un contrôle conséquent de la part des contrôleurs du travail sur le festival « les traversées de Tatihou » qui a eu lieu dans la Manche à la fin Août. Des artistes canadiens intervenant sur le festival n'ayant qu'un passeport touristique (donc sans autorisation de travail) ont reçu une belle amende de 20 000 € !
Tant qu'ils y étaient, les contrôleurs en ont profité pour vérifier les papiers d'une équipe de France 3 installée dans un hôtel proche.
Egalement, lors de la transat Jacques Vabre, de nombreux contrôles ont eu lieu et quelques amendes sont tombées.
Claude estime que les compagnies, les artistes et les techniciens ne connaissent pas assez leurs droits et obligations.
Certains responsables de compagnies sont même complètement « ignares » en ce qui concerne la législation du travail.
Un exemple concret : nombre de responsable de compagnie ne savent toujours pas qu'il est obligatoire d'avoir toujours avec soit les DUE[6] des personnes embauchées sur le spectacle ! En cas de contrôle pendant le spectacle, l'absence de DUE entraîne à coup sûr l'amende.
Mais l'ignorance des compagnies ne s'arrête pas là car visiblement, elles ne savent rien des formations obligatoires et du port des EPI[7].

Etienne Bisson signale justement qu'il a reçu à ce sujet un appel de Pierre Gaudin du Synavi[8]. Celui-ci venait justement de prendre conscience de ces obligations et se demandait ce que le réseau et l'U. R. T. pouvait faire à ce sujet. Etienne l'a informé que l'U.R.T. et le réseau de responsables techniques avaient sollicité la direction du travail afin qu'elle puisse déléguer une personne lors d'une journée d'information à l'attention des professionnels du spectacle vivant. Malheureusement, à ce jour aucune réponse n'est encore parvenue !

Pierre Struillou pense qu'il serait peut-être bon de former les employeurs d'intermittents sur les droits et obligations. Par la même occasion il ne serait pas négligeable de fournir aux intermittents un document dressant la liste des papiers obligatoires à fournir à chaque embauche. Ce document pourrait également faire un rappel sur leurs droits à la formation.

Claude Roberge se propose de réaliser ce document de synthèse sur ce sujet. Ce document pourrait à terme être transmis aux intermittents, aux compagnies et aux structures.

⚠ Autre point important que Claude tenait à nous signaler : si un employeur désire offrir une formation « obligatoire » à une personne relevant du régime de l'intermittence, il faut obligatoirement que celui-ci établisse un contrat avec l'intermittent couvrant la période de

[6] Déclaration Unique d'Embauche
[7] Equipement de Protection Individuel
[8] Syndicat National des Arts Vivants

Rédigé par Nicolas Bria et Etienne Bisson de l'Unité de Ressources Techniques de l'ODIA. Normandie
1 bis chemin de Clères, 76130 Mont Saint Aignan, Tél 02 35 70 05 30
nbria@odianormandie.com http://www.odianormandie.com

formation. Dans le cas contraire, la direction du travail considère que la personne en formation effectue du travail au noir.

c. Ateliers démonstration et formation

- Logiciel de dessin assisté par ordinateur

Eric Guilbaud a pris récemment contact avec la société éditrice du logiciel Design CAD afin d'obtenir un devis pour une session de formation sur le logiciel. Il en ressort qu'une formation sur deux jours à Paris pour 6 personnes s'élève à 1.184 €.
Après un rapide sondage autour de la table, il s'avère que ce logiciel est assez connu et même régulièrement utilisé par certains techniciens de la région.
Afin que les personnes désireuses de se lancer dans le dessin assisté par ordinateur puissent se faire une idée de ce type de logiciel, il est convenu de demander à la société Cogistem de venir faire une démonstration sur la Haute-Normandie.

Eric Guilbaud et l'U. R. T. ont pris contact avec la société qui a accepté d'intervenir lors d'une demie journée.
La présentation du logiciel DESIGN CAD a eu lieu le ***Mardi 24 janvier 2006*** *à la Maison de l'étudiant de Mont-Saint-Aignan.*

- Atelier initiation à la soudure

Suite au succès de la précédente journée d'initiation, l'U. R. T. et Jean-René Trévilly ont décidé de réitérer l'expérience cette fois-ci sur deux jours.
Les dates et lieu n'ont pas encore été fixés.

- Présentation de la nouvelle Warp motorisée de chez ADB

Pierre Struillou a l'occasion de recevoir au Hangar 23 du matériel de chez ADB en démonstration et propose que les techniciens désireux de voir ce nouveau matériel viennent découvrir et utiliser la nouvelle Warp motorisée avec une transmission de l'info DMX, en hertzien.

Cette journée découverte a eu lieu le 25 janvier 2006 de 10H00 à 17H00 au Hangar 23.

- Atelier initiation à la sonorisation

En décembre 2004, l'U. R. T., le PRMA et l'école nationale de musique et de danse de Dieppe mettaient en place une journée d'initiation à la sonorisation d'instruments anciens et traditionnels. Fort du succès de cette journée, l'U. R. T. souhaiterait pouvoir mettre en place une deuxième journée « initiation à la sonorisation » mais cette fois-ci avec comme problématique la sonorisation d'une chorale.
Eric Capet de l'E.N.M.D. va se renseigner auprès de sa direction pour connaître les possibilités d'organisation d'une telle journée.

De son côté, l'U. R. T. prendra contact avec Jean-Jacques Schmidely, qui était intervenu lors de la première journée, afin d'obtenir ses disponibilités.

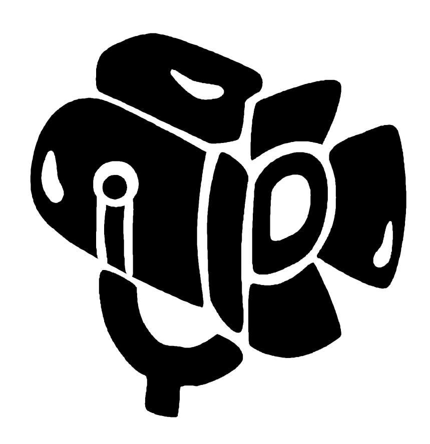
- Programme des stages de septembre 2006

Etienne Bisson fait le constat qu'il n'y a, de la part des techniciens de la région, aucune demande en formation artistique. C'est toujours de la formation en sécurité et prévention, en d'autres termes des formations de « maintien en poste ».

Eric Guilbaud remarque depuis quelques années une perte en véritables machinistes. L'esprit du machiniste de théâtre se perd peu à peu. Pourquoi ne pas proposer une journée ou deux sur l'histoire de la machinerie et ses fondamentaux ?

Les pistes de stages pour septembre 2006 :
1 CACES 1B
1 recyclage BR
1 accroche et levage
1 journée histoire de la machinerie
1 journée initiation à la prise de son et à la création de bande son.

On reparle de tout cela à la prochaine réunion



Rendez-vous est pris avec L'Eclat de Pont-Audemer pour le Mercredi 1er mars 2006

Rédigé par Nicolas Bria et Etienne Bisson de l'Unité de Ressources Techniques de l'ODIA. Normandie
1 bis chemin de Clères, 76130 Mont Saint Aignan, *Tél 02 35 70 05 30*
nbria@odianormandie.com *http://www.odianormandie.com*